

Assistance technique relative à la révision des instructions n° 18 et 19 de la BCC

AFRITAC Centre a effectué une mission d'assistance technique à Kinshasa, en République Démocratique du Congo (RDC), du 28 mai au 08 juin 2018, dans le domaine de la régulation et de la supervision bancaires, au bénéfice de la Banque Centrale du Congo (BCC), l'autorité de supervision bancaire de la RDC.

Inscrite au programme annuel d'AFRITAC Centre pour l'année fiscale 2019, cette mission portait sur la révision de l'instruction n° 18 de la BCC relative à l'agrément des établissements de crédit.

La mission a permis de mettre en conformité les règles prudentielles relatives à l'agrément avec les normes internationales et les bonnes pratiques, en les complétant pour permettre à la BCC de faire face aux nouveaux défis auxquels elle est confrontée avec l'ouverture du système bancaire aux investisseurs étrangers, compte tenu de l'expérience tirée des difficultés bancaires survenues au cours des années récentes. En outre,

l'instruction n° 18 a été enrichie avec de nouvelles exigences relatives aux diverses autorisations préalables existantes ou envisagées dans le futur dispositif prudentiel relatif à la gouvernance, au contrôle interne et à la gestion des risques.

AFRITAC Centre a travaillé essentiellement avec l'équipe-projet de la Direction de la Surveillance des Intermédiaires Financiers (DSIF) de la BCC (cf. photo), avec laquelle les échanges ont été fructueux, et dont l'accueil a été très chaleureux.

Une prochaine mission permettra à la BCC de finaliser ses nouvelles instructions n° 17, 18, 19, 21 et 22 et d'être désormais mieux armée pour contrôler efficacement les banques dès le stade de l'agrément, dans tous les domaines qualitatifs concernant la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques.

